



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 33334

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur l'impact réel, au niveau de l'emploi, des délocalisations et relocalisations. Certains territoires subissent, de plein fouet, les conséquences négatives des délocalisations, néanmoins, au niveau macro-économique, les délocalisations représentent 0,3 % de l'emploi industriel en 2011. Les relocalisations représentent, elles aussi, très peu au niveau de l'économie française 0,3 % seulement des opérations d'investissement et de désinvestissement réalisées en France et 0,1 % des emplois créés entre 2009 et 2012. Afin de permettre aux entreprises françaises de créer de l'emploi, il faut savoir profiter des avantages liés à l'innovation. Or, à ce jour, le Gouvernement utilise ce concept de manière monolithique, comme s'il s'agissait d'une notion pouvant être applicable de manière uniforme à toutes les entreprises. À ce stade, nous savons que nos entreprises ont besoin d'intégrer de l'innovation mais pas nécessairement technologique, leurs attentes portent d'avantage sur le *marketing* et l'organisation. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'accès des entreprises aux innovations dont elles ont réellement besoin afin de ne pas gaspiller les ressources publiques par une politique uniforme.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33334

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7711

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)